

COMPTES ANNUELS

SITUATION AU
31 DÉCEMBRE 2021

DE L'ASSOCIATION APPUI AU DÉVELOPPEMENT AUTONOME ASBL
ET RAPPORT DU RÉVISEUR D'ENTREPRISES AGRÉE

39, RUE GLESENER
L-1631 LUXEMBOURG

R.C.S. LUXEMBOURG : F 199



Sommaire

Rapport du réviseur d'entreprises agréé	2
Bilan au 31 décembre 2021	5
Compte de profits et pertes pour l'exercice se clôturant le 31 décembre 2021	6
Annexe aux comptes annuels au 31 décembre 2021	7

Aux Membres de l'association
**ADA - Appui au Développement Autonome
a.s.b.l.**

R.C.S. Luxembourg : F 199

39, rue Glesener
L-1631 LUXEMBOURG

RAPPORT DU REVISEUR D'ENTREPRISES AGREE

Rapport sur l'audit des états financiers

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers de **ADA - Appui au Développement Autonome a.s.b.l.** (la « Société ») comprenant le bilan au 31 décembre 2021 ainsi que le compte de profits et pertes pour l'exercice clos à cette date, et les notes aux états financiers, incluant un résumé des principales méthodes comptables.

A notre avis, les états financiers ci-joints donnent une image fidèle de la situation financière de la Société au 31 décembre 2021 ainsi que des résultats pour l'exercice clos à cette date, conformément aux obligations légales et réglementaires relatives à l'établissement et à la présentation des états financiers en vigueur au Luxembourg.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit en conformité avec la loi du 23 juillet 2016 relative à la profession de l'audit (la loi du 23 juillet 2016) et les normes internationales d'audit (ISA) telles qu'adoptées pour le Luxembourg par la Commission de Surveillance du Secteur Financier (CSSF). Les responsabilités qui nous incombent en vertu de la loi du 23 Juillet 2016 et des normes ISA telles qu'adoptées pour le Luxembourg par la CSSF sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités du réviseur d'entreprises agréé pour l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes également indépendants de la Société conformément au code international de déontologie des professionnels comptables, y compris les normes internationales d'indépendance, publié par le Comité des normes internationales d'éthique pour les comptables (Code de l'IESBA) tel qu'adopté pour le Luxembourg par la CSSF ainsi qu'aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités éthiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Responsabilités du Conseil d'Administration pour les états financiers

Le Conseil d'Administration est responsable de l'établissement et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux obligations légales et réglementaires relatives à l'établissement et la présentation des états financiers en vigueur au Luxembourg ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre l'établissement d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des états financiers, c'est au Conseil d'Administration qu'il incombe d'évaluer la capacité de la Société à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si le Conseil d'Administration a l'intention de liquider la Société ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à lui.

Responsabilités du Réviseur d'Entreprises Agréé pour l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et de délivrer un rapport du Réviseur d'Entreprises Agréé contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément à la loi du 23 juillet 2016 et aux ISA telles qu'adoptées pour le Luxembourg par la CSSF permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément à la loi du 23 juillet 2016 et aux ISA telles qu'adoptées pour le Luxembourg par la CSSF, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

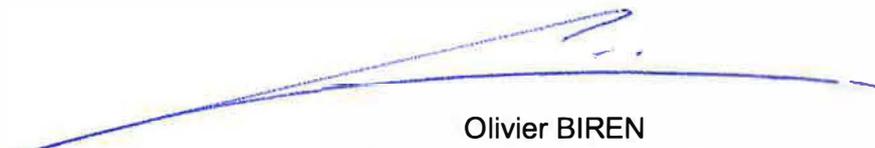
- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la Société ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par le Conseil d'Administration, de même que les informations y afférentes fournies par ce dernier

- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par le Conseil d'Administration du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la Société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Cependant, des événements ou situations futurs pourraient amener la Société à cesser son exploitation;
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle;

Nous communiquons aux responsables du gouvernement d'entreprise notamment l'étendue et le calendrier prévu des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Luxembourg, le 19 mai 2022

Pour MAZARS LUXEMBOURG, Cabinet de révision agréé
5, rue Guillaume J. Kroll
L – 1882 LUXEMBOURG



Olivier BIREN
Réviseur d'entreprises agréé

Bilan au 31 décembre 2021

ACTIF	Notes	31-12-21 EUR	31-12-20 EUR
C. Actif immobilisé		1.483.183	1.574.449
I. Immobilisations incorporelles	2.2 - 3	20.691	36.905
II. Immobilisations corporelles	2.2 - 3	129.702	210.000
III. Immobilisations financières	2.3 - 4	1.332.790	1.327.545
D. Actif circulant		5.696.992	3.237.802
II. Créances			
dont la durée résiduelle est inférieure ou égale à un an	2.4 - 5	1.494.997	262.141
IV. Avoirs en banques, en compte de chèques postaux, chèques et encaisse	6	4.201.996	2.975.662
E. Comptes de régularisation	2.8 - 7	35.698	25.242
TOTAL ACTIF		7.215.873	4.837.493
FONDS PROPRES ET PASSIF			
	Notes	31-12-21 EUR	31-12-20 EUR
A. Fonds propres	2.5 - 8	1.514.424	1.461.342
I. Fonds associatifs		449.906	449.906
II. Réserve de réévaluation		-	-
III. Réserve pour projets à réaliser		653.161	611.160
IV. Fonds dédiés		158.469	158.469
V. Résultats reportés		199.807	199.807
VI. Résultat de l'exercice		53.082	42.001
B. Fonds MAEE LT pour Investissements	9	1.490.869	1.469.143
Dont Fonds MAEE pour projets innovants	4 - 9	332.861	319.849
C. Provisions	2.6 - 10	150.758	133.571
D. Dettes	2.7 - 11	955.686	1.003.065
2. Dettes envers des établissements de crédit		76.445	168.159
i) dont la durée résiduelle est inférieure ou égale à un an		76.445	92.593
ii) dont la durée résiduelle est supérieure à un an		-	75.566
4. Dettes sur achats et prestations de service		751.571	712.037
8. Autres dettes		127.670	122.869
a) Dettes fiscales		15.084	10.634
b) Dettes au titre de la sécurité sociale		111.836	110.557
c) Autres dettes		750	1.678
E. Comptes de régularisation	2.8 - 7	3.104.136	770.372
TOTAL FONDS PROPRES ET PASSIF		7.215.873	4.837.493

Les chiffres sont arrondis à l'unité, la somme en découlant peut dès lors différer d'une addition de la valeur de chacun des postes.

Les notes figurant en annexe font partie intégrante des comptes annuels.

Compte de profits et pertes pour l'exercice se clôturant le 31 décembre 2021

	Notes	31-12-21 EUR	31-12-20 EUR
1. Financements	12	8.520.615	9.720.536
<i>Ministère des Affaires Etrangères et Européennes</i>		6.487.190	7.225.010
<i>Autres organismes nationaux et étrangers</i>		2.033.425	2.495.526
4. Autres produits d'exploitation	12	1.281.457	722.350
<i>Produits liés aux activités de développement</i>		1.093.043	558.031
<i>Loyers</i>		180.909	159.469
<i>Dons, Cotisations</i>		7.505	4.850
5. Autres charges externes	13	-6.583.068	-7.280.193
<i>Soutien au développement et autres aides versées</i>		-2.601.756	-4.727.820
<i>Autres charges liées aux activités de développement</i>		-3.492.801	-2.014.992
<i>Autres charges liées à la gestion administrative</i>		-488.511	-537.381
6. Frais de personnel	13 - 14	-2.910.476	-2.880.877
<i>Salaires et traitements</i>		-2.429.245	-2.413.115
<i>Charges sociales</i>		-347.625	-335.780
<i>Autres frais de personnel</i>		-133.606	-131.983
7. Corrections de valeur	3	-139.901	-165.737
<i>Sur immobilisations corporelles et incorporelles</i>		-136.432	-130.123
<i>Sur immobilisations financières et sur valeurs mobilières faisant partie de l'actif circulant</i>		-3.469	-35.614
8. Autres charges d'exploitation	13	-76.808	-63.634
9. Produits provenant de participations	4	8.019	8.668
11. Autres intérêts et autres produits financiers	14	6.242	4.122
14. Intérêts et autres charges financières	13	-52.999	-23.234
18. Résultat de l'exercice		53.082	42.001

Les chiffres sont arrondis à l'unité, la somme en découlant peut dès lors différer d'une addition de la valeur de chacun des postes.

Les notes figurant en annexe font partie intégrante des comptes annuels.

Annexe aux comptes annuels au 31 décembre 2021

Note 1 - Généralités

L'association a été créée le 17 mai 1994 (RCS F199). Elle porte la dénomination Appui au développement autonome (ADA) et a pour objet :

- d'encourager la recherche de moyens alternatifs de réduction de la pauvreté et de coopération au développement ;
- de favoriser et contribuer à la mise en place de nouveaux moyens et montages financiers en vue d'accompagner les organisations actives en matière de réduction de la pauvreté, les institutions de microfinance et leurs partenaires dans leur recherche d'autonomie ;
- de collaborer avec des personnes, associations, institutions et administrations, poursuivant des buts semblables et dont les activités seraient complémentaires à celles de l'association ;
- d'encourager la diffusion de l'information dans les domaines mentionnés ci-dessus ;
- de sensibiliser l'opinion publique aux problèmes du développement ;
- de rassembler et gérer les fonds nécessaires à l'action de l'association.

La gestion journalière de l'association est déléguée à un comité exécutif nommé par le conseil d'administration.

Note 2 - Principes, règles et méthodes d'évaluation

Les comptes annuels sont établis conformément aux statuts de l'association, et aux dispositions légales et réglementaires en vigueur au Luxembourg ainsi qu'aux pratiques comptables généralement adoptées par les associations sans but lucratif. Les politiques comptables et les principes d'évaluation sont, en dehors des règles requises par la loi, déterminés et mis en place par le conseil d'administration.

La préparation des comptes annuels implique le recours à un certain nombre d'estimations et d'hypothèses. Elle impose aussi au comité exécutif d'exercer son jugement dans l'application des principes comptables. Tout changement dans les hypothèses peut avoir des répercussions significatives sur les comptes annuels de la période durant laquelle elles ont changé. Le comité exécutif estime que les hypothèses sous-jacentes sont adéquates et que les comptes annuels pour l'exercice 2021 donnent ainsi une image fidèle de la situation financière et des résultats de l'association.

L'association fait des estimations et hypothèses qui ont une incidence sur les montants repris à l'actif et au passif au cours de la période suivante. Les estimations et les jugements sont évalués de façon continue et se basent sur l'expérience passée et d'autres facteurs, dont les anticipations d'événements futurs jugés raisonnables dans ces circonstances.

2.1. Conversion des postes en devises

Les comptes annuels de l'association sont tenus en EUR.

Les opérations courantes en devises sont converties et comptabilisées aux cours en vigueur le jour de la transaction. Les actifs et passifs en devises sont convertis en euros aux taux en vigueur à la clôture de l'exercice.

Les gains et pertes de change sur les soldes des comptes bancaires en devises sont portés au compte de profits et pertes.

Les immobilisations financières sont renseignées au bilan à leurs valeurs d'acquisition respectives - éventuellement corrigées de moins-values - actualisées aux cours de change en vigueur à la date de clôture.

Annexe aux comptes annuels au 31 décembre 2021 (suite)

2.2. Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles détenues par l'association sont portées à l'actif du bilan à leur prix d'acquisition, déduction faite des amortissements selon la méthode détaillée ci-après. Sont considérés comme des immobilisations corporelles les actifs physiques détenus pour être utilisés dans le cadre de l'activité de façon durable.

Un contrat de bail a été conclu entre ADA et le Fonds de compensation commun du régime des pensions à compter du 1^{er} septembre 2013 pour une durée de 9 ans. Les dépenses liées aux travaux de rénovation ont été activées pour une durée de 8 ans en accord avec la durée du bail.

Les achats de petits matériels et outillages ainsi que le mobilier, le matériel de bureau et les logiciels dont le prix d'acquisition n'excède pas la valeur unitaire de 800 EUR HT sont portés directement en charges.

Les amortissements sont calculés selon la méthode linéaire et répartis sur la durée d'utilisation de l'immobilisation. Les durées d'amortissement utilisées correspondent aux durées d'utilité des biens conformes aux pratiques habituelles du secteur d'activité.

	Durées d'amortissement	Taux d'amortissement	Méthode d'amortissement
Autres immo. Corp. (honoraires, travaux...)	9 ans	11,11%	linéaire
Mobilier	8 ans	12,50%	linéaire
Installations, matériel et outillage	5 ans	20,00%	linéaire
Matériel informatique	3 ans	33,33%	linéaire
Logiciel informatique	2 ans	50,00%	linéaire

Lorsque l'association considère qu'une immobilisation corporelle a subi une diminution de valeur de nature durable, une réduction de valeur complémentaire est effectuée de manière à refléter cette perte. Ces corrections de valeur ne sont pas maintenues lorsque les raisons qui les ont motivées ont cessé d'exister.

2.3. Immobilisations financières

Les titres de participation sont enregistrés à leur coût d'acquisition. Une correction de valeur est comptabilisée si la valeur d'inventaire convertie en EUR est inférieure à la valeur d'acquisition. Les augmentations de valeur ne sont enregistrées que jusqu'à la valeur d'acquisition, dans le cas où des corrections de valeur avaient été comptabilisées antérieurement.

Les prêts et dépôts de garanties effectués sont renseignés à l'actif du bilan dans la rubrique immobilisations financières pour l'intégralité des montants mis à la disposition des organismes de microfinance. Ces actifs sont remboursables, en principe, à leurs échéances respectives. Les immobilisations financières sont dépréciées en cas de risque d'irrecouvrabilité.

Dans le cas où des dividendes sont reçus sous forme d'actions, ils sont mis à l'actif à leur valeur d'acquisition.

2.4. Créances

Les créances sont inscrites au bilan à leur valeur nominale. Elles font l'objet de corrections de valeur lorsque leur recouvrement est partiellement ou entièrement compromis. Ces corrections de valeur ne sont pas maintenues si les raisons qui ont motivé leur constitution ont cessé d'exister.

2.5. Fonds propres

Les fonds propres sont composés de fonds associatifs, de réserves, de fonds dédiés, de résultats reportés et du résultat de l'exercice.

Annexe aux comptes annuels au 31 décembre 2021 (suite)

2.6. Provisions

Les provisions ont pour objet de couvrir des pertes ou des charges qui trouvent leur origine dans l'exercice ou dans un exercice antérieur et qui sont nettement circonscrites quant à leur nature mais qui, à la date de clôture du bilan, sont ou probables ou certaines, mais indéterminées quant à leur montant ou à leur date de survenance.

Parmi ces provisions, certaines visent à couvrir les risques liés aux investissements pour lesquels l'association est financièrement responsable, et font l'objet d'une estimation par le conseil d'administration en fonction des risques potentiels identifiés.

2.7. Dettes

Les dettes sont enregistrées au passif à leur montant de remboursement. Elles sont évaluées à leur valeur nominale.

2.8. Comptes de régularisation

Le compte de régularisation actif comprend les charges comptabilisées pendant l'exercice mais qui sont imputables à un exercice ultérieur.

Le compte de régularisation passif comprend les produits perçus durant l'exercice mais qui sont imputables à un exercice ultérieur.

2.9. Reconnaissance des produits

Les recettes proviennent :

- de contrats de financements signés avec des bailleurs de fonds ; dans ce cas, elles sont comptabilisées en revenu l'année où sont encourues les dépenses financées, le terme encouru signifiant que la charge a été payée, facturée ou engagée sur base d'une avance liée à un contrat avec un partenaire de projet ou de programme (cf. note 12) ;
- d'autres produits d'exploitation provenant directement des activités de développement, des loyers perçus des sous-locataires de la Maison de la Microfinance et des dons et cotisations reçus.

Note 3 - Immobilisations corporelles et incorporelles

Immobilisations corporelles et incorporelles	Mobilier	Matériel Informatique	Autres installations, outillages	Autres immo. corporelles (travaux)	Logiciels informatiques	Total des immobilisations corporelles et incorporelles
Valeur brute au 01.01.2021	141.117	152.090	55.729	741.744	139.784	1.230.465
Sorties		-8.900				-8.900
Acquisitions	687	39.717		-		40.404
Valeur brute au 31.12.2021	141.804	182.907	55.729	741.744	139.784	1.261.968
Amortissements cumulés au 01.01.2021	-132.847	-97.473	-55.729	-594.632	-102.880	-983.560
Annulation des amortissements sur immobilisations sorties		8.301				8.301
Amortissements 2021	-6.384	-31.100		-82.618	-16.213	-136.316
Amortissements cumulés au 31.12.2021	-139.232	-120.272	-55.729	-677.249	-119.093	-1.111.575
Valeur Nette au 31.12.2021	2.572	62.635	-0	64.495	20.691	150.393
Valeur Nette au 31.12.2020	8.270	54.618	-0	147.112	36.905	246.905

Annexe aux comptes annuels au 31 décembre 2021 (suite)

Note 4 - Immobilisations financières

Les immobilisations financières peuvent être divisées en deux types : les participations détenues et les dépôts et cautionnements versés par ADA.

4.1. Participations détenues

Immobilisations financières	Nombre d'actions détenues	Coût historique	31.12.2020 (net)	Reprise de correction de valeur 2021	Entrées / sorties 2021	Corrections de valeur 2021	31.12.2021 (net)	31.12.2021 (NAV)
CIF VIE (Burkina)	150	228.674	228.674	0	0	0	228.674	323.001
LMDF (Luxembourg)	38.323	922.282	922.282	0	0	0	922.282	1.007.120
MFX (Etats-Unis)	10.000	6.495	8.334	0	0	0	8.334	12.095
SERINSA (Panama)	100	93.724	44.854	8.714	0	0	53.568	53.568
MICROLUX (Luxembourg)	206	93.159	86.917	0	0	-3.469	83.448	83.448
Total		1.344.334	1.291.059	8.714	0	-3.469	1.296.304	1.479.232

ADA a souscrit 150 actions de 1.000.000 francs CFA dans le capital de CIF VIE Burkina en septembre 2011, pour une contrevaletur de 228.674 EUR. La valeur nette d'inventaire de la part détenue par ADA au 31 décembre 2021 est estimée à 323.001 EUR. Les corrections de valeur n'étant comptabilisées que lorsque la valeur d'inventaire convertie en EUR est inférieure à la valeur d'acquisition (cf. note 2.3), les comptes de l'association reflètent le coût historique de la participation (228.674 EUR).

Un dividende de 15.675 EUR a été distribué par CIF VIE en 2021 dont la part du ministère des Affaires Étrangères et Européennes (MAEE) – 13.012 EUR – a été affectée à la rubrique du bilan fonds MAEE pour projets innovants (cf. note 9).

Depuis 2009, ADA détient en outre une participation dans le fonds Luxembourg Microfinance and Development Fund (LMDF) créé en collaboration avec la Direction de la Coopération au Développement et de l'Action humanitaire du MAEE. La SICAV a pour but de soutenir les fournisseurs responsables de services financiers inclusifs adaptés et de contribuer ainsi à la diminution de la pauvreté dans les pays en développement (Afrique, Asie et Amérique latine), tout en offrant à ses actionnaires un rendement financier palliant au moins l'inflation afin de préserver la valeur réelle du capital investi.

L'association a souscrit 36.891,28 actions de la classe A de la SICAV pour une valeur de 922.282 EUR (valeur unitaire de 25 EUR). En 2017, ces actions ont été converties en actions de la classe A bis sur base de la valeur unitaire de souscription. Le nombre d'actions détenues par ADA est donc depuis de 38.322,66 correspondants à une valeur nette d'inventaire de 1.007.120 EUR au 31 décembre 2021. Selon la même logique que pour CIF VIE, le coût historique (922.282 EUR) est reflété dans les comptes de ADA.

Ce type d'action prend en charge les risques de pertes suite à des défaillances d'institutions de microfinance incapables de faire face à leurs obligations, en faveur des actionnaires détenant des actions de la classe C (investisseurs individuels privés). La couverture par les actions de la classe A bis ne s'applique cependant que dans un deuxième temps et ceci après que les pertes sont entièrement absorbées par les actions de la classe A (cf. note 10 pour le détail de la provision relative à ce risque).

À la fin de l'année 2016, ADA (pour compte du MAEE) a également souscrit 100 actions de 1.000 USD dans le capital de SERVICIOS INCLUSIVOS S.A. (SERINSA) au Panama pour une contrevaletur de 93.724 EUR, financées par le MAEE. Cette société diffuse des produits de microassurance aux institutions de microfinance membres des réseaux nationaux d'IMF des sept pays d'Amérique Centrale qui constituent le réseau REDCAMIF. Suite à la réception des états financiers audités de SERINSA, une reprise des corrections de valeur antérieures a été enregistrée et la valeur de la participation au 31 décembre 2021 a été réévaluée à 53.568 EUR (cf. note 2.3). Cette augmentation de valeur vient alimenter le fonds MAEE LT pour Investissements au passif du bilan (cf. note 9).

ADA a finalement participé en mars 2016 à la constitution de MICROLUX S.A., première institution de microfinance au Luxembourg à hauteur de 140 actions pour un montant de 140.000 EUR. L'AG extraordinaire du 30 octobre 2020 de Microlux a décidé tout d'abord de supprimer la valeur nominale des actions, ensuite, de réduire le capital par compensation des pertes et enfin d'augmenter le capital social

Annexe aux comptes annuels au 31 décembre 2021 (suite)

de la société par l'émission de nouvelles actions. ADA a participé à cette opération et détient depuis 206 actions de l'institution pour une valeur nette d'inventaire correspondant à 83.448 EUR au 31 décembre 2021.

4.2. Dépôts et cautionnements versés

Dépôts et cautionnements versés	Montant historique	31.12.2020 (net)	Correction de valeur 2021	31.12.2021 (net)
Fonds de garantie FUCEC - Togo	26.000	33.925	-	33.925
Caution CHANDARA - Cambodge	-	2.561	-	2.561
Total		36.486		36.486

En 2016, ADA a déposé des fonds de garantie pour la Faïtière des Unités Coopératives d'Épargne et de Crédit (FUCEC) au Togo et la Faïtière des Caisses Populaires du Burkina Faso (FCPB). Le fonds, constitué à l'origine pour 26.000 EUR est, en 2017, augmenté à hauteur de 37.600 EUR puis partiellement utilisé en 2018 pour couvrir des pertes provoquées par une situation de force majeure dans plusieurs dossiers dans le cadre du projet « Jeunes entrepreneurs ». La valeur nette du fonds est de 33.925 EUR au 31 décembre 2021.

Finalement, ADA a versé une caution pour un montant de 2.561 EUR à CHANDARA. Celle-ci est liée au détachement de personnel de ADA au Cambodge.

Note 5 - Actif circulant dont la durée résiduelle est inférieure ou égale à un an

Autres créances	31.12.2021	31.12.2020
Ce poste se compose principalement de créances et produits à recevoir liés à l'activité des programmes dont, pour les plus significatifs, 1.031.849 du MAEE relatifs à la troisième tranche de l'année reçue en 2022, 266.882 EUR de LMDF pour les prestations de conseil en investissement pour le fonds, 93.276 du MECDD dans le cadre du projet d'appui à REDCAMIF II et 47.343 à recevoir du Rotary dans le cadre du projet d'appui aux jeunes entrepreneurs avec l'Institution de Microfinance UFC au Rwanda.	1.494.997	262.141

Note 6 - Avoirs en banque, avoirs en compte, chèques postaux et encaisse - Dettes envers les établissements de crédit

	31.12.2021	31.12.2020
Comptes courants, caisses et comptes chèque postaux	4.045.335	2.972.841
Comptes de dépôts et d'épargne	156.661	2.821
Total des Avoirs en banques, avoirs en compte de chèques postaux, chèques et encaisse	4.201.996	2.975.662
Emprunt bancaire	-76.445	-168.159

Un emprunt bancaire d'un montant de 750.000 EUR a été contracté en juin 2014 pour une durée de 8 ans (échéance finale : 11 octobre 2022) à un taux fixé sur base du taux Euribor 1 mois augmenté d'une marge de 0,75 % par an. Il est destiné au financement des travaux de rénovation interne du bâtiment abritant la Maison de la Microfinance au 39 rue Glesener L-1631 Luxembourg.

Annexe aux comptes annuels au 31 décembre 2021 (suite)

Note 7 - Comptes de régularisation

	31.12.2021	31.12.2020
Comptes de régularisation - Actif	35.698	25.242
Charges constatées d'avance - Administration	30.461	22.461
Charges constatées d'avance - Programmes	5.237	2.780
Comptes de régularisation - Passif	3.104.136	770.372
Produits constatés d'avance - Administration	0	0
Produits constatés d'avance - Programmes	3.104.136	770.372

Les charges constatées d'avance concernent des versements ayant été effectués lors du dernier trimestre 2021 et dont une partie relève de dépenses qui seront effectuées au cours de l'année suivante.

En appliquant la même logique, les produits constatés d'avance sont des financements qui ont été perçus en 2021 mais dont une partie sera utilisée à la réalisation d'activités à mener en 2022. Ceux-ci sont principalement constitués du reliquat non réalisé des financements du MAEE, de la Swiss Agency for Development and Cooperation (SDC) ainsi que de la Coopération du Lichtenstein dans le cadre du projet "Smallholder Safety Net Upscaling Programme (SSNUP)" pour un total de 2.516.056 EUR et de financements reçus de Lux-Development, Luxembourg Agency for Development Cooperation (LuxDev) dans le cadre de projets au Laos, au Sénégal et au Mali.

Dans les deux cas, des ajustements ont dès lors été appliqués afin de respecter le principe d'indépendance des exercices.

Note 8 - Fonds propres

		31.12.2021	31.12.2020
Fonds associatifs	Les fonds associatifs ont été constitués au fil des années sur base notamment des dons reçus, les plus importants venant de la Fondation du Grand-Duc Henri et de la Grande-Duchesse Maria Teresa à hauteur de 85.000 EUR ainsi que des Rotary Clubs du Luxembourg à hauteur de 161.000 EUR. Ces fonds ont notamment permis à l'association d'effectuer des investissements en faveur d'institutions de microfinance.	449.906	449.906
Réserve pour projets à réaliser	La réserve pour projets à réaliser est notamment composée de dons et d'affectation de résultat suite à la décision d'allocation du résultat des exercices antérieurs. Elle est destinée à être utilisée pour financer des projets, soit au cours de ce même exercice, soit au cours d'exercices ultérieurs. Elle a augmenté en 2021 suite à l'affectation du résultat de 2020 pour un montant de 42.001 EUR.	653.161	611.160
Fonds dédiés	Les fonds dédiés sont constitués, pour 134.769 EUR, de ressources générées par l'organisation de la Semaine Africaine de la Microfinance (SAM) en 2017. Ils n'ont pas été nécessaires au financement des SAM organisées depuis mais sont conservés pour contribuer au financement de futures SAM. Ils ont, d'autre part, été incrémentés de 23.700 EUR en 2020 grâce aux dons reçus suite au décès de Corinne Molitor, présidente du Conseil d'Administration de ADA jusqu'à son décès. L'objectif est de les utiliser pour la création de l'ASBL "Sunflower seeds" créée en mars 2022.	158.469	158.469
Résultats reportés	La rubrique résultats reportés enregistre les fractions des excédents des exercices antérieurs non affectés à des projets spécifiques de l'association.	199.807	199.807
Résultat de l'exercice	Résultat de l'exercice 2021.	53.082	42.001
	Total	1.514.424	1.461.342

Annexe aux comptes annuels au 31 décembre 2021 (suite)

Note 9 - Fonds MAEE LT pour Investissements

Ce poste du bilan correspond aux diverses mises à disposition à long terme de fonds du MAEE reçus depuis l'origine de l'association corrigées de certains gains et pertes de change, revenus d'immobilisations financières, plus-values, moins-values et affectations en accord avec le MAEE au fil des années.

Une sous-rubrique intitulée fonds MAEE pour projets innovants a également été constituée en 2018. Celle-ci est composée de la part MAEE des dividendes perçus au cours de l'année (cf. note 4.1.).

	Fonds MAEE LT pour Investissements	Dont Fonds MAEE LT pour projets innovants
31-12-20	1.469.143	319.849
Dividende CIF-VIE	13.012	13.012
Revalorisation Serinsa	8.714	
31-12-21	1.490.869	332.861

Note 10 - Provisions

Ce poste du passif reprend principalement des provisions associées aux risques spécifiques liés aux activités de ADA ainsi que des provisions pour charges courantes.

	31.12.2021	31.12.2020
Provision pour risques	33.571	32.683
Cette provision est liée au risque de couverture des pertes attachée à la participation de ADA dans la part A bis de la SICAV LMDF (cf. Note 4.1.), plus spécifiquement au vu de la situation économique et politique demeurant instable des pays dans lesquels sont faits ces investissements.	33.571	32.683
Provisions liées à la gestion de l'association	117.188	100.888
L'Association provisionne, depuis 2016, un montant correspondant aux droits à congés acquis par les salariés, mais non encore utilisés au 31 décembre 2021. Les charges sociales qui correspondent à ces droits ont également été provisionnées.	109.614	87.697
Au vu des nombreuses missions effectuées et des vols indispensables vers les pays que l'association appuie, ADA provisionne depuis 2019 un montant lié à la compensation de son empreinte carbone.	7.574	13.191
Total	150.758	133.571

Note 11 - Répartition des dettes à court et moyen terme

	31.12.2021	31.12.2020
dont la durée résiduelle est inférieure ou égale à un an	955.686	927.499
Dettes envers des établissements de crédit	76.445	92.593
Dettes sur achats et prestations de service	751.571	712.037
Autres dettes	127.670	122.869
dont la durée résiduelle est supérieure à un an	0	75.566
Dettes envers des établissements de crédit	0	75.566
Total	955.686	1.003.065

Annexe aux comptes annuels au 31 décembre 2021 (suite)

Note 12 - Financements et autres revenus disponibles

	31.12.2021	31.12.2020
Financements	8.520.615	9.720.536
Ministère des Affaires Etrangères et Européennes	6.487.190	7.225.010
Autres organismes nationaux et étrangers	2.033.425	2.495.526
Autres produits d'exploitation	1.281.457	722.350
Produits liés aux activités de développement	1.093.043	558.031
Loyers	180.909	159.469
Dons et cotisations	7.505	4.850
Produits provenant de participations	8.019	8.668
Produits financiers	6.242	4.122

Le budget total de l'année 2021 était de 14.644.128 EUR. Il prévoyait un financement provenant du MAEE à hauteur de 8.256.378 EUR, une enveloppe de 2.500.000 EUR a été ajoutée à ce financement pour le porter à 10 756 378 EUR afin de lancer le « Financing Innovation Tool - Fit » suivant l'avenant du 21 décembre 2021.

En 2021, le MAEE a versé à ADA un montant de 4.953.827 EUR, à ce montant s'ajoutent le reliquat reporté de 2020 pour 501.515 EUR ainsi que la partie de la troisième tranche 2021 - 3.302.551 EUR au total - versée à l'association début 2022 et dont 1.031.849 EUR sont affectés au financement de l'année 2021. En plus des 2.500.000 EUR relatifs au « Financing Innovation Tool - Fit », un montant de 2.270.703 EUR reste dès lors à la disposition de l'association pour des projets futurs.

Des 2.033.425 EUR provenant d'autres organismes nationaux et étrangers, 1.304.714 EUR ont permis le financement du projet "Smallholder Safety Net Upscaling Programme (SSNUP)" dont 71% financés par la Swiss Agency for Development and Cooperation (SDC), 21 % par le MAEE et 8% par la coopération du Liechtenstein.

Trois projets ont également été financés au travers de Lux-Dev pour un montant total de 536.554 EUR :

- Le projet de développement rural autour de Village Credit Schemes – VCS (systèmes de crédit villageois), en collaboration avec la Lao Microfinance Association (LMFA), au Laos ;
- Le projet d'appui aux jeunes entrepreneurs au Sénégal ; et
- Le programme de développement rural et sécurité alimentaire au Mali.

D'autres organismes ont également participé au financement de l'association dont le ministère de l'Environnement, du Climat et du Développement Durable (MECDD) pour 127.201 EUR ou encore le Rotary pour 47.343 EUR.

Les produits liés aux activités de développement atteignent 1.093.043 EUR en 2021. La nette augmentation de ce poste du compte de profits et pertes par rapport à 2020 s'explique, comme tous les deux ans, par les revenus générés par l'organisation de la SAM en 2021 pour un montant de 514.364 EUR. 497.790 EUR proviennent en outre de LMDF en rétribution des services de l'association dans le cadre de son rôle de conseiller en investissement pour le fonds.

Annexe aux comptes annuels au 31 décembre 2021 (suite)

Note 13 - Répartition des charges

Cette note présente l'ensemble des charges et des engagements de l'exercice en distinguant celles liées aux activités de développement de celles liées à la gestion administrative :

Charges	Activités de Développement		Gestion administrative		31.12.2021	31.12.2020
	2021	%	2021	%		
Charges d'exploitation	8.549.318	88%	1.160.934	12%	9.710.252	10.390.441
Soutien au Développement et autres aides versées	2.601.756	100%	0	0%	2.601.756	4.727.820
Charges d'exploitation liées aux activités de développement	3.492.801	100%	0	0%	3.492.801	2.014.992
Charges d'exploitation liées à la gestion administrative	0	0%	488.511	100%	488.511	537.381
Autres Charges d'exploitation	46.297	60%	30.512	40%	76.808	63.634
Frais de personnel	2.404.995	83%	505.480	17%	2.910.476	2.880.877
DAP, Provisions, Corrections de valeurs	3.469	2%	136.432	98%	139.901	165.737
Charges Financières	52.999	100%	0	0%	52.999	23.234
Autres intérêts et charges financières	52.999	100%	0	0%	52.999	23.234
Total	8.602.317	88%	1.160.934	12%	9.763.251	10.413.675

Le nombre d'Équivalents Temps Plein (ETP) employés au 31 décembre 2021 est de 40,9 (39,6 au 31 décembre 2020).

Note 14 - Produits et charges financières

La rubrique autres intérêts et autres produits financiers enregistre les gains de change ainsi que, lorsqu'elle est positive, la valeur de la réévaluation du compte en USD à la date de clôture. Les intérêts et autres charges financières reprennent les intérêts payés sur les comptes bancaires, les pertes de change ainsi que les frais bancaires.

Note 15 - Événements spécifiques de l'exercice

Il est à noter que l'année 2021 est la dernière année du mandat 2018-2021 de l'association avec le MAEE, une nouvelle convention couvrant la période de 2022 à 2025 a été signée le 15 décembre 2021.

Note 16 - Événements postérieurs à la clôture

La guerre entre la Russie et l'Ukraine n'a pas de conséquence directe sur les activités de l'association et ne met pas en question leur continuité.

Aucun autre événement majeur n'a été identifié par la direction.



ADA – Appui au Développement Autonome
39, rue Glesener
L-1631 Luxembourg
Tel. : +352 45 68 68 1
Fax : +352 45 68 68 68
www.ada-microfinance.org